



D'un coup d'oeil

Le Brexit a posé de nombreux défis à l'économie suisse. Il a cependant aussi créé une dynamique précieuse pour continuer à approfondir les relations bilatérales helvético-britanniques. Développer des accords, en conclure de nouveaux et intensifier la coopération sur des thèmes porteurs a des effets positifs durables sur la compétitivité des deux pays.

Inhalt

1. L'essentiel en bref
2. Position d'économiesuisse
3. Le Royaume-Uni en Europe: une année après le Brexit
4. Relations économiques bilatérales entre la Suisse et la Royaume-Uni: état des lieux
5. Appel à un nouvel approfondissement des relations avec le Royaume-Uni
6. Grandir ensemble grâce à la mise en réseau bilatérale

URL: <https://www.youtube.com/watch?v=Jx82-26UjsQ>

L'essentiel en bref

La sortie du Royaume-Uni de l'UE a impacté sensiblement les relations commerciales transfrontalières en Europe. Les entreprises britanniques, européennes ainsi que suisses ont été confrontées à des problèmes délicats: il s'agissait en particulier de coûts supplémentaires (droits de douane, par exemple), d'incertitudes réglementaires, de charges administratives et de retards de livraison. Et cela, pendant une pandémie mondiale, doublée d'une crise économique. En même temps, on ignore si ces turbulences temporaires affaibliront l'économie britannique à moyen et à long termes.

En contact étroit avec les milieux économiques, la politique suisse a réussi à doter les relations bilatérales avec le Royaume-Uni de nouvelles bases contractuelles, et ce à temps. Il s'agit maintenant de poursuivre l'approfondissement des relations économiques bilatérales. D'une part, il est très important d'achever rapidement les négociations en vue de la conclusion d'un accord exhaustif sur les services financiers. D'autre part, il importe de développer rapidement l'accord commercial. Il existe en outre un potentiel de coopération intéressant au-delà de la politique commerciale classique. C'est le cas par exemple dans les domaines de la recherche, de la numérisation, de la durabilité, mais aussi dans le cadre d'organisations internationales.

Position **d'economiesuisse**

- La Suisse et le Royaume-Uni sont des partenaires économiques idéaux dans de nombreux domaines. Après avoir relevé avec succès de nombreux défis liés au Brexit, les relations économiques bilatérales doivent désormais être intensifiées de manière générale.
- Un accord global sur les services financiers fondé sur le principe de la reconnaissance mutuelle des exigences réglementaires nationales («mutual recognition») doit permettre de renforcer la compétitivité internationale des places financières britannique et suisse.
- L'accord commercial bilatéral garantit avant tout les acquis. À condition d'intensifier les relations dans tous les domaines (le commerce numérique, les procédures douanières, la coopération réglementaire notamment), il renforcera en outre les entreprises britanniques et suisses à moyen et à long termes sous l'angle de la concurrence internationale.
- Les deux pays ont un grand potentiel de coopération également au-delà de la politique commerciale. C'est pourquoi il importe d'intensifier la coopération sur des thèmes porteurs (la numérisation, par exemple) et dans les domaines de la durabilité, de la recherche ou dans le cadre de l'engagement dans des organisations internationales.
- Pour intensifier les relations entre deux pays, il faut de la confiance mutuelle et des liens étroits entre les gouvernements et les milieux économiques. Des échanges dans ce sens sont possibles grâce au nouveau partenariat bilatéral «Trade and Investment Council» lancé par la Suisse sous la direction d'economiesuisse et de la Confederation of British Industry (CBI).



Le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni quittait l'UE. Après près de 50 ans au sein de l'UE, il est redevenu un État tiers européen. Le poids de l'UE a diminué en conséquence: le départ du Royaume-Uni, ce sont quelque 67 millions personnes en moins et une perte de puissance économique d'un sixième. Sans compter que le Royaume-Uni était le troisième pays contributeur.

Le Brexit pèse sur l'évolution économique du Royaume-Uni

Si, dans le contexte de la pandémie de covid, on compare l'évolution du produit intérieur brut (PIB) du Royaume-Uni avec celle d'autres pays européens, il apparaît clairement que le Brexit freine la reprise économique du Royaume-Uni à court et à moyen termes. Des experts de l'Office for Budget Responsibility de l'administration britannique, politiquement neutre, estiment même que l'évolution économique sera deux fois plus affectée par le Brexit (-4% du PIB) que par la pandémie de covid (-2% du PIB).

Concrètement, en 2020, parmi les pays du G7, le Royaume-Uni a enregistré la plus forte baisse du PIB, devant l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon, le Canada et les États-Unis (-9,8% par rapport à 2019). La baisse de prospérité est nettement moindre en Allemagne, avec -4,6%, et dans la zone euro, avec -6,3% (cf. figure). De plus, des analyses de la Bank of England montrent que les investissements du secteur privé britannique ont commencé à diminuer en 2019 déjà, en raison des incertitudes liées au Brexit. Cette tendance défavorable devrait toutefois s'atténuer nettement en 2022. Il sera intéressant

de voir si l'économie britannique pourra poursuivre son rattrapage soutenu au cours du second semestre 2021.

Le Brexit a accentué l'effondrement de l'économie britannique pendant la crise du covid. L'évolution conjoncturelle à moyen et à long termes dépend toutefois de plusieurs facteurs.

Évolution du PIB de quelques pays, de 2019 à 2021



Source : OCDE (2021)
www.economiesuisse.ch

L'économie britannique, en particulier l'industrie manufacturière, a fait face à des problèmes opérationnels les premiers mois suivant le Brexit. À titre d'exemple, selon l'association britannique des constructeurs automobiles SMMT, plus de 60% de ses membres consacrent actuellement beaucoup plus de temps et de ressources aux échanges avec l'Europe qu'avant le Brexit. De plus, ce ne sont pas tant les exportations vers l'UE que les importations en provenance de l'UE qui ont fortement diminué au premier semestre 2021 par rapport au reste du monde (-27%, contre +39,7%). L'effondrement de l'**industrie automobile** britannique annoncé initialement n'a toutefois pas eu lieu jusqu'ici. Le **secteur agroalimentaire** a enregistré une baisse de 13,9% de ses exportations vers l'UE pour les trois premiers trimestres de 2021 par rapport à 2020. Le secteur des services est également affecté: selon une étude sur le secteur de la finance britannique, le Brexit a entraîné la délocalisation de 440 entreprises vers l'UE, avec la suppression de 7400 emplois et une baisse des actifs sous gestion de 10% environ.

L'évolution conjoncturelle future de l'économie britannique – et de ses industries – dépend de plusieurs facteurs. Elle dépend, d'une part, de l'évolution de la pandémie de covid et des problèmes d'approvisionnement mondiaux. En même temps, il sera décisif de savoir si le Royaume-Uni parviendra, après le Brexit, à intensifier rapidement et substantiellement ses relations avec des partenaires économiques importants (comme les États-Unis) et à stabiliser la dynamique commerciale avec l'UE. Les décisions du Royaume-Uni en matière de politique économique revêtent également une grande importance pour renforcer la compétitivité de ses entreprises sur la scène internationale. En effet, le gouvernement britannique encourage actuellement fortement la production de véhicules électriques.

L'accord de commerce et de coopération régit les relations Royaume-Uni-UE

Avec la signature de l'accord de commerce et de coopération exhaustif entre le Royaume-Uni et l'UE, le 30 décembre 2020 (en vigueur depuis le 1er janvier 2021), les deux partenaires se sont dotés de nouvelles bases contractuelles pour leurs relations. En ce qui concerne l'accès réciproque au marché, cet accord équivaut à un accord de libre-échange exhaustif – avec des lacunes importantes (en matière de normes techniques ou de services financiers entre autres). Il régit par ailleurs la coordination de la sécurité sociale, les poursuites pénales, la coopération judiciaire et technique ainsi que la participation aux programmes de l'Union.

Le ton est malgré tout monté récemment entre le Royaume-Uni et l'UE. Les décisions relatives aux droits de pêche dans la Manche côté britannique et le protocole relatif à l'Irlande du Nord sont aujourd'hui particulièrement controversés.

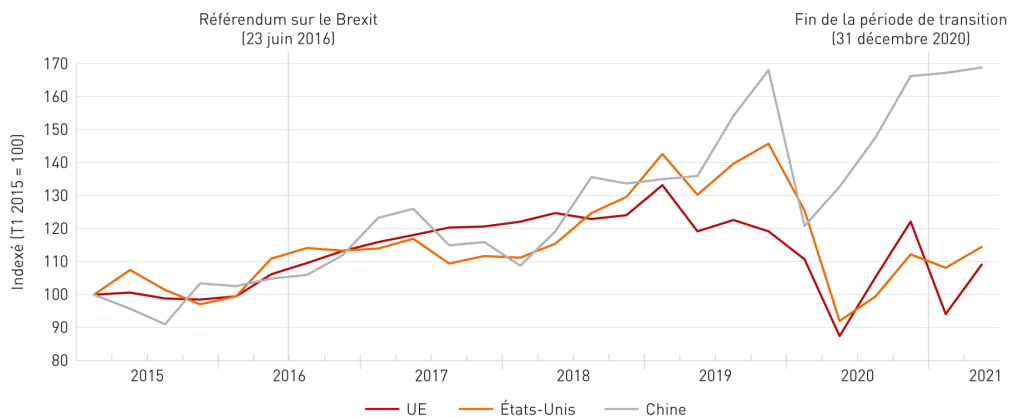
Le Brexit pèse sur le commerce britannique

Les statistiques du Royaume-Uni relatives au commerce et aux investissements permettent tout au plus de tirer des conclusions partielles quant à une dynamique défavorable des relations avec les États membres de l'UE (UE-27) par rapport à d'autres partenaires commerciaux importants (sources: [ONS](#) pour les biens et les investissements, [OMC](#) pour les services).

Si on examine l'évolution des échanges de marchandises du Royaume-Uni sur une période qui commence avant le référendum sur le Brexit (23 juin 2016) jusqu'à aujourd'hui, plusieurs éléments sautent aux yeux. Le volume général des échanges a augmenté, mais l'évolution des échanges n'est pas la même avec les pays de l'UE-27 et avec d'autres partenaires. On voit également nettement l'effet des incertitudes entourant l'introduction de contrôles étendus aux frontières pour les échanges avec l'UE: les échanges ont fortement augmenté vers fin 2020, puis ont chuté fortement au premier trimestre 2021, avant de repartir à la hausse vers le milieu de l'année 2021. Certaines entreprises ont en effet étoffé leurs stocks avant le Brexit pour éviter des turbulences en lien avec le retour des contrôles aux frontières début 2021. Selon les [calculs](#) du Center for European Reform, le volume des échanges de marchandises en 2021 était inférieur de 11% à 16% à ce qu'il aurait été si le Royaume-Uni était resté dans le marché intérieur de l'UE.

Le Royaume-Uni étant sorti de l'UE, les entreprises britanniques sont confrontées à toute une série de nouveaux obstacles pour leurs échanges avec l'UE. Cela affaiblit les exportations et accentue les goulets d'étranglement dans le pays.

Évolution des échanges de marchandises entre le Royaume-Uni et des partenaires importants



Source : UK Office for National Statistics (2021)
www.economiesuisse.ch

En ce qui concerne les services, l'évolution fluctue d'un partenaire commercial à l'autre: alors que les échanges avec les États-Unis ont progressé de 10,1% entre 2015 et 2020, ceux avec les pays de l'UE-27 ont reculé de 1,5%. Une part non négligeable des transactions transfrontalières impliquant des actons d'entreprises européennes se sont déplacées vers l'UE. Quant aux secteurs des transports et du tourisme, ils ont enregistré une baisse des échanges, un signe que la pandémie de covid les a également influencés considérablement.

Les Britanniques sentent les effets du Brexit

Le Brexit a eu des effets tangibles sur le quotidien des Britanniques. L'introduction de contrôles douaniers et réglementaires étendus entre le Royaume-Uni et l'UE a ainsi occasionné des retards de livraison. Ceux-ci posent un gros problème pour l'exportation de denrées alimentaires périssables comme les fruits de mer.

En lien avec le Brexit, la disparition des facilités accordées aux ressortissants de l'UE pour séjourner sur l'île a accentué la pénurie de main-d'œuvre. Cela concerne en particulier les emplois ne requérant pas de formation supérieure dans les domaines des transports, de la restauration, de l'industrie manufacturière ou encore de l'agroalimentaire. Cela a plusieurs conséquences: une pénurie de certains produits (viande, lait, par exemple), une hausse des

prix de l'énergie et des marchandises ou encore des pénuries temporaires de carburant dans les stations-service.

À noter, c'est important, que les problèmes mentionnés ne sont pas uniquement dus au Brexit. La pandémie de covid et la pénurie mondiale de diverses matières premières jouent également un rôle important. Sans compter que le Royaume-Uni connaissait déjà une pénurie de main-d'œuvre qualifiée avant le Brexit. La sortie de l'UE a ainsi accentué de nombreux défis.

Un accord de libre-échange ne peut être comparé à la participation au marché intérieur

Le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les relations économiques du Royaume-Uni et de l'UE correspond en substance à celui d'un accord de libre-échange moderne. Dans certains domaines, l'accord de libre-échange GB-UE est toutefois plus étendu que l'accord passé par l'UE avec le Canada par exemple (CETA). Il prévoit également des dispositions détaillées en ce qui concerne la garantie de conditions de concurrence identiques et équitables pour tous les acteurs d'un marché («level-playing field»). L'accord GB-UE contient ainsi des règles étendues en matière de concurrence et d'aides étatiques. Il fixe aussi des règles minimales dans les domaines de l'environnement, de la fiscalité, du droit du travail et des prestations sociales. L'accord GB-UE interdit encore d'affaiblir ou de réduire les normes de protection actuelles. Ces règles sont contraignantes pour l'UE dans l'organisation de ses relations avec d'autres pays tiers européens – mais pas avec le Canada par exemple. Il en a été décidé ainsi eu égard à la proximité géographique et à l'intensité des relations économiques.

En quittant le marché intérieur de l'UE, le Royaume-Uni perd de nombreux avantages dans ses relations économiques bilatérales. Dans les domaines suivants par exemple:

- introduction de contrôles aux frontières pour les échanges de marchandises GB-UE et obligation d'annoncer au préalable les importations et les exportations,
- exclusion du réseau d'accords de libre-échange de l'UE, y compris des possibilités de cumul en lien avec les règles d'origine,

- harmonisation des règles relatives à la certification et à l'autorisation de mise sur le marché des produits industriels,
- perte des droits de passeportage pour les services financiers,
- introduction de conditions supplémentaires pour la prestation de services aux personnes,
- pas de reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles,
- accès difficile à la main-d'œuvre qualifiée.

L'Irlande du Nord est un cas particulier: c'est la seule région du pays à posséder une frontière avec l'UE. Les deux parties ont convenu d'éviter des contrôles aux frontières stricts en raison du conflit en Irlande du Nord. Sur ce territoire, certaines règles de l'UE continuent de s'appliquer et la Cour de justice européenne joue également un rôle en cas de litige.



La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la conclusion de l'accord de commerce et de coopération (ci-après «accord GB-UE») entre les deux parties a mis la Suisse sous pression. Dans le cadre de la stratégie «Mind the gap», il a ainsi très rapidement fallu placer les relations bilatérales avec le Royaume-Uni sur une nouvelle base contractuelle pour assurer leur continuité, les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE cessant de s'appliquer après le Brexit. Il a également fallu adresser les discriminations que la Suisse pourrait, d'après les critères de l'accord GB-UE, subir par rapport à l'Union européenne dans les relations avec le Royaume-Uni.

CH-GB: commerce de marchandises en baisse, services et investissements en hausse

Le Royaume-Uni est le troisième partenaire économique de la Suisse, après le bloc commercial formé par les États de l'UE-27 et les États-Unis. Inversement, la Suisse est elle aussi un partenaire commercial majeur du Royaume-Uni. Ni le Brexit ni la pandémie de coronavirus n'ont changé l'importance relative pour la Suisse, à l'image des échanges bilatéraux dont le volume dépasse 35 milliards de francs (biens et services, sans or, 2020).

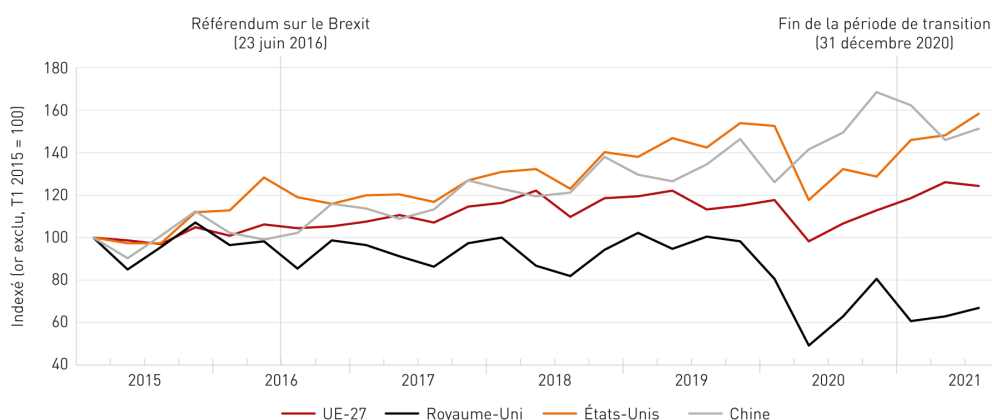
Comparé à d'autres partenaires importants, le commerce des marchandises a pourtant faibli par rapport à 2015. Pour les trois premiers trimestres 2021, il a ainsi progressé de 24,6% avec les 27 pays de l'UE et même de 52,9% et 57,3% respectivement avec les États-Unis et la Chine. Dans le même temps, le volume des échanges de marchandises avec le Royaume-Uni a baissé de

31,8%. Tous les principaux secteurs exportateurs sont touchés. Ici encore, l'on constate que l'effondrement au premier trimestre 2021 a suivi une hausse marquée au dernier trimestre 2020. Cela confirme qu'il n'est pas le seul fait de la pandémie de covid, mais aussi et surtout des incertitudes liées au Brexit.

Aux trimestres 2021 suivants, les secteurs pharmaceutique, chimique et horloger ont amorcé une légère reprise. Dans les industries MEM et textile cependant, la tendance à la baisse a repris après une brève embellie au 2e trimestre. En attendant que le régime de contrôle aux frontières du Royaume-Uni soit entièrement opérationnel, il n'est pas exclu de voir en 2022 d'autres effets négatifs dans la dynamique du commerce de marchandises.

Les échanges de marchandises bilatéraux entre la Suisse et le Royaume-Uni se sont effondrés en 2021 et ne reprennent que lentement. Les contrôles introduits aux frontières britanniques pour les importations de marchandises seront pleinement déployés en 2022 seulement.

Évolution des échanges de marchandises entre la Suisse et des partenaires importants



Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF (2021)
www.economiesuisse.ch

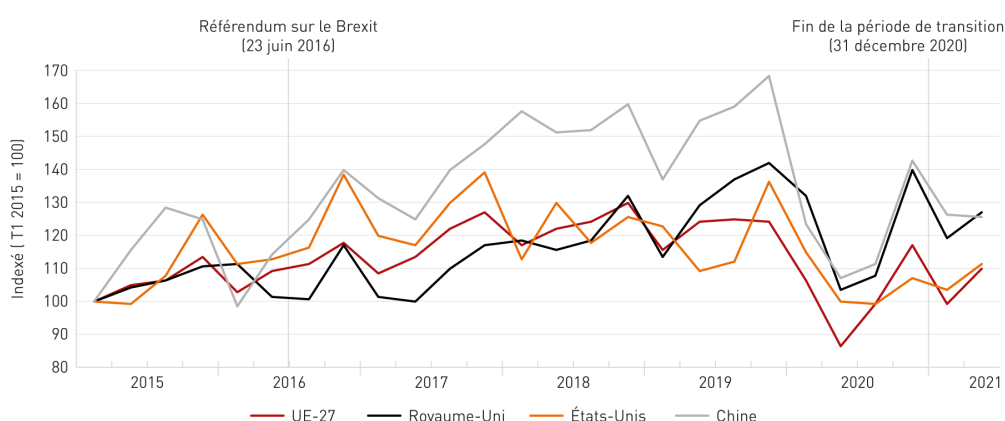
Dans le commerce des services aussi, le Royaume-Uni reste le troisième partenaire de la Suisse, derrière les pays de l'UE-27 et les États-Unis et devant la Chine. Contrairement aux marchandises, l'évolution est ici positive: une comparaison entre les deux premiers trimestres 2015 et 2021 montre une augmentation nette du commerce des services avec le Royaume-Uni (+21,1%)

et sensiblement moindre avec les pays de l'UE-27 (+2,2%). Pour les États-Unis et la Chine, elle a atteint respectivement 7,3% et 16,7% dans la même période.

Les années 2020 et 2021 ont sans doute été bien plus marquées par la pandémie – en combinaison avec les restrictions drastiques dans le trafic international des voyageurs – que par le Brexit. Le coronavirus a gravement affecté la mobilité transfrontalière, avec ou sans libre circulation des personnes. Avant de se prononcer sur l'impact que la perte de cette dernière aura sur les relations avec le Royaume-Uni, il faut attendre que la situation épidémiologique se normalise.

Contrairement à l'évolution observée pour les marchandises, les échanges de services entre la Suisse et le Royaume-Uni évoluent positivement depuis 2015. Compte tenu des restrictions liées au covid, il est difficile d'évaluer l'impact du recul de la libre circulation des personnes dans le contexte du Brexit.

Évolution des échanges de services entre la Suisse avec des partenaires importants



Source : Banque Nationale Suisse (2021)
www.economiesuisse.ch

Les investissements directs reflètent également l'importance économique du Royaume-Uni pour la Suisse. Avec un volume 89,4 milliards de francs, le Royaume-Uni a été en 2020 le troisième marché cible des investissements suisses à l'étranger, derrière les pays de l'UE-27 et les États-Unis. La même année, les investissements directs britanniques en Suisse se sont élevés à 62 milliards de francs.

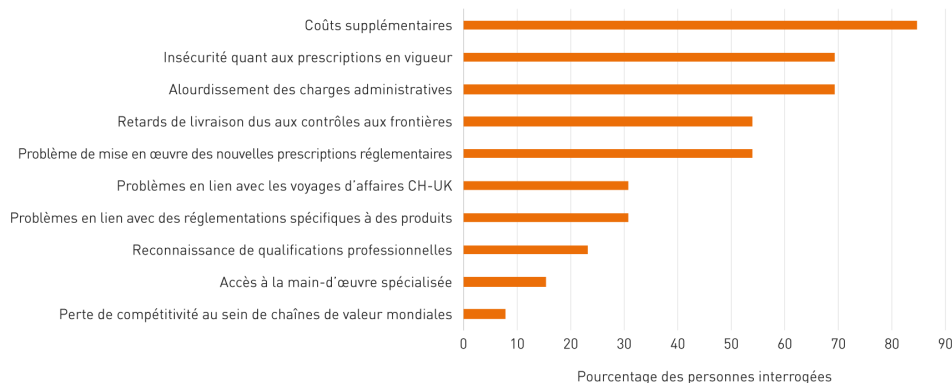
De 2015 à 2020, la dynamique bilatérale des investissements avec le Royaume-Uni a été bien plus forte qu'avec les pays de l'UE-27. La hausse des investissements suisses vers le Royaume-Uni (+93,2%) a atteint presque le triple par rapport aux pays de l'UE-27 (+32,6%) et plus du double par rapport aux États-Unis (+42,5%). Sur la même période, les capitaux britanniques en Suisse ont augmenté de 49,7%. En comparaison, les investissements en provenance de l'UE-27 ont alors progressé de 23,6%, ceux en provenance des États-Unis de 64,2%. À noter toutefois que depuis 2018, les investissements britanniques en Suisse diminuent à nouveau.

Accalmie après l'agitation initiale attendue par les membres d'economiesuisse

Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les entreprises exportatrices suisses ont été nombreuses à devoir – dans l'urgence – relever des défis de taille. Une enquête menée par economiesuisse auprès de ses membres en novembre 2021 le confirme. Les problèmes dans les échanges bilatéraux CH-GB évoqués le plus souvent sont le surcroît de charges financières et administratives (droits de douane, par exemple), les incertitudes quant aux règles d'exportation à appliquer et les retards de livraison causés par les lourdes procédures douanières. D'autres difficultés concernent la mobilité et l'accès à la main-d'œuvre qualifiée.

Le Brexit a posé de gros défis aux exportateurs suisses à moyen et à long termes, mais les prévisions positives dominent pour les relations économiques bilatérales.

Problèmes rencontrés par les exportateurs suisses dans leurs échanges avec le Royaume-Uni en lien avec le Brexit



Source : economiesuisse
www.economiesuisse.ch

Malgré ces problèmes, les acteurs économiques pensent que les relations commerciales et d'investissement s'apaiseront bientôt. Pourquoi cet optimisme après l'agitation initiale? De l'avis général, il a d'abord fallu que les entreprises et les autorités d'Europe se familiarisent avec le nouveau cadre juridique – et s'y adaptent. Les entreprises ont ainsi dû changer des processus internes, délais de livraison, réseaux de production et de logistique, mais aussi demander des interventions spéciales au personnel et communiquer fréquemment avec les autorités. Pour la Suisse et le Royaume-Uni, cela a aussi été l'occasion d'aborder des problèmes au niveau politique. Comme ses partenaires, le Royaume-Uni peut en effet éliminer des incertitudes en façonnant les conditions-cadre pour l'avenir.

Incontestablement, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne crée pour les entreprises suisses de nouveaux obstacles au commerce et un surcroît de charges dans les échanges transfrontaliers de marchandises et de services en Europe (cf. le point «Un accord de libre-échange ne peut être comparé à la participation au marché intérieur»). Une enquête récente sur le Brexit de la fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes (DIHK) auprès de ses membres arrive aux mêmes conclusions.

Statu quo contractuel des relations bilatérales CH-GB largement assuré

Pour garantir la continuité des relations entre la Suisse et le Royaume-Uni, neuf accords ont été négociés dans le cadre de la stratégie «Mind the gap». Ils sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021, en partie à titre provisoire ou temporaire. Leurs dispositions concernent le commerce, la mobilité des fournisseurs de services, les assurances, le transport aérien, le transport routier, les droits des citoyens, la sécurité sociale, la coopération policière et les procédures douanières. Le Royaume-Uni garantit en outre à la Suisse, de manière unilatérale, la continuité après le Brexit de toutes les reconnaisances d'équivalence de l'UE existant dans le domaine des services financiers. Cela inclut l'équivalence de la réglementation boursière suisse, que l'UE ne reconnaît plus depuis 2019.

L'administration fédérale a étroitement associé les milieux économiques suisses à la mise en œuvre de la stratégie «Mind the gap». En substance, ces accords et mesures unilatérales garantissent très largement le statu quo des relations CH-GB. Les lacunes sont notamment dues à la volonté du Royaume-Uni d'instaurer, à la suite du Brexit, une plus grande autonomie réglementaire par rapport à l'Union européenne.

Voici notamment quatre domaines dans lesquels la Suisse n'a pas pu garantir avec le Royaume-Uni la situation qui prévalait avant le Brexit:

- facilités accordées pour l'entrée et le séjour, mais libre circulation des personnes expirée fin 2020;
- reconnaissance mutuelle (ARM) dans l'évaluation de la conformité des produits industriels pour trois et non plus vingt catégories: véhicules à moteur, bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et bonnes pratiques de fabrication (BPF);
- à la suite du retrait du Royaume-Uni de la convention PEM, restriction des possibilités de cumul dans le commerce CH-GB avec des matières premières originaires de certains pays;

- contrôles douaniers supplémentaires dans le commerce des marchandises après la sortie du Royaume-Uni de l'espace vétérinaire commun CH-UE et de l'accord européen sur la facilitation et la sécurité douanières.

Règles d'origine préférentielles dans les échanges bilatéraux CH-GB

Début 2021, le cumul¹ avec des matières premières originaires de l'UE n'était pas possible dans le commerce CH-GB parce que les règles d'origine de l'accord commercial CH-GB différaient de celles de l'accord GB-UE. Les exportateurs britanniques et suisses ont alors dû payer des droits de douane. Pour permettre le cumul avec des matières premières originaires de l'UE, la Suisse et le Royaume-Uni ont convenu le 8 juin 2021 d'adapter les règles d'origine bilatérales, en intégrant au 1er septembre 2021 les règles d'origine révisées de la convention PEM dans l'accord commercial CH-GB. Cela a permis d'écartier un obstacle majeur au commerce. La mesure a été précédée d'échanges intensifs mais constructifs entre les autorités et les représentants économiques des deux pays.

Malgré la nouvelle réglementation entre la Suisse et le Royaume-Uni, il subsiste d'autres problèmes de cumul dans la nouvelle relation entre l'UE, le Royaume-Uni et la Suisse, ainsi qu'avec d'autres partenaires commerciaux. Ceux-ci ne peuvent pas être réglés dans le cadre des relations bilatérales CH-RU, mais uniquement avec toutes les parties concernées.

1 Le cumul consiste à additionner la valeur ajoutée produite dans différents pays partenaires de libre-échange afin de remplir les critères pour l'octroi de préférences tarifaires.

Traiter les discriminations potentielles par rapport à l'UE

À cause des intérêts divergents en présence, les négociations du Royaume-Uni avec l'Union européenne d'un côté et la Suisse de l'autre ont parfois abouti à des résultats différents. Le déroulement en parallèle des discussions et les interdépendances de contenu ont alors également joué un rôle. Les domaines particulièrement pertinents pour la Suisse sont ceux où le Royaume-Uni et l'UE ont négocié – et repris dans l'accord UE-GB – des concessions plus étendues.

Si on compare les relations contractuelles du Royaume-Uni avec la Suisse et avec l'UE, on note des avantages pour les entreprises suisses ainsi qu'un potentiel de discrimination par rapport à des concurrents de l'UE. Il importe d'y remédier.

Relations contractuelles Royaume-Uni-UE et Suisse-Royaume-Uni

► État : décembre 2021

L'accord CH-UK offre la solution la plus complète

Thème	Commentaire
Règles d'origine	L'accord UK-UE prévoit uniquement la possibilité de cumul bilatéral.
Sécurité douanière	CH-UK : reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés (OEA)
Reconnaissance des évaluations de la conformité	CH-UK : reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité pour les véhicules à moteur, bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et bonnes pratiques de fabrication (BPF)
Protection des appellations d'origine géographique	Non convenue dans l'accord UK-UE
Transport aérien	Avantage CH pour les droits de vol
Services financiers	CH-UK : décisions d'équivalence unilatérales UK et négociations en cours sur un ARM global dans le domaine financier
Reconnaissance des qualifications professionnelles	CH-UK : reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires ou équivalents

L'accord UK-UE offre la solution la plus complète

Thème	Commentaire
Droits de douane/quotas pour commerce de marchandises	UK-UE : pas de droits de douane ni de quotas, produits agricoles inclus
Commerce numérique	UE : pour la première fois, engagements relatifs au commerce numérique dans un ALE
Cybersécurité	UK-UE : coordination internationale et coopération dans le cadre de l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE et du groupe de coopération de l'UE
Recherche	UK-UE : accord-cadre sur la participation à Horizon Europe

Avantages et inconvénients pour l'UE et la Suisse

Thème	Commentaire
Marchés publics	Avantage UE pour les services d'hôtellerie, de restauration, de boisson et de formation Avantage CH pour les services de transports publics, ports maritimes et intérieurs, aéroports et travaux de construction
Prestation de services à la personne	Avantage UE pour le conseil juridique et le regroupement familial Avantage CH pour les réviseurs et l'obligation de fournir la preuve de connaissances linguistiques suffisantes

Pas de différences matérielles constatées

Thème	Commentaire
Sécurité des produits alimentaires	
Transports terrestres	
Protection des données	Reconnaissances d'équivalence unilatérales des niveaux respectifs de protection des données (UK-UE, CH-UK) en vigueur

Ce tableau met directement en regard certains aspects essentiels d'une sélection de domaines, à l'exclusion des questions institutionnelles.

Source: [economiesuisse](http://economiesuisse.ch)
www.economiesuisse.ch

Dans la comparaison d'ensemble, il apparaît que la solution d'accord bilatéral de la Suisse avec le Royaume-Uni, bien que très substantielle, devrait à moyen terme être améliorée sur certains points. D'une part pour éviter les discriminations vis-à-vis de l'UE (marchés publics, fourniture de services ou commerce numérique, par exemple), d'autre part pour saisir l'opportunité d'étendre les relations bilatérales au-delà de ce que prévoient les accords actuels et profiter ainsi des potentiels jusqu'ici inexploités. Ces champs d'action

doivent être abordés dans le cadre de l'approfondissement prévu de l'accord commercial CH-GB (cf. point «Faire entrer l'accord commercial bilatéral dans le XXI^e siècle»).



Appel à un nouvel approfondissement *des relations avec le Royaume-Uni*

Comme déjà mentionné, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a confronté les économies tant britannique que suisse à de nombreux défis. À présent, il faut surtout œuvrer à renforcer les relations économiques bilatérales. Quelques mesures concrètes ont déjà été prises en ce sens.

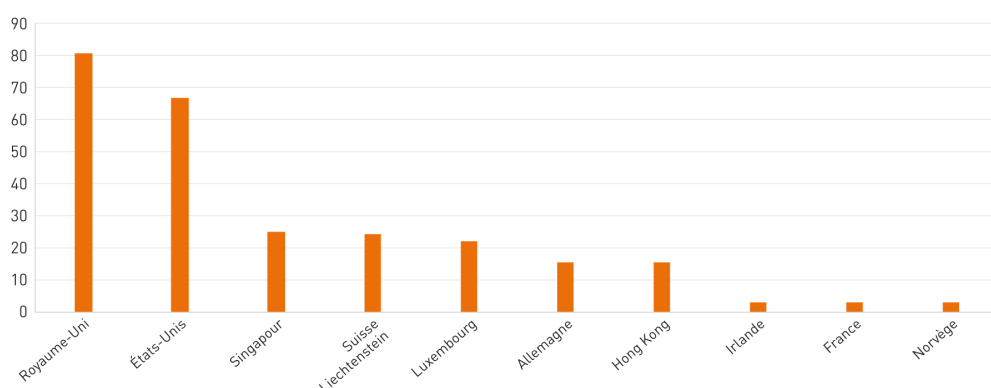
Accord bilatéral pionnier sur les services financiers

La Suisse et le Royaume-Uni comptent parmi les places financières les plus fortes et les plus grands exportateurs de services financiers au monde. Au vu de ces atouts et du fait que la base contractuelle bilatérale présente encore des lacunes considérables dans ce secteur notamment, l'industrie financière et de l'assurance des deux pays s'engage depuis un certain temps déjà en faveur d'un accord global. *economiesuisse* et TheCityUK ont, avec le soutien décisif des associations de branche concernées, présenté les points clés et priorités en la matière dans une prise de position exhaustive.

Les places financières suisse et britannique sont les plus grandes d'Europe et des leaders mondiaux. Un accord bilatéral sur les services financiers renforcera la compétitivité internationale des deux pays.

Top 10 des exportateurs de services financiers à l'échelle mondiale

► En milliards USD



Source : CNUCED (2021)
www.economiesuisse.ch

Le principe de la reconnaissance unilatérale de l'équivalence des services financiers, tel qu'appliqué jusqu'ici par l'UE, n'est pas suffisant pour la Suisse et le Royaume-Uni. Les approches pour la réglementation des marchés financiers et les régimes de surveillance généraux sont en effet similaires. Il faudrait plutôt élargir l'accès réciproque au marché, surtout pour les services bancaires et d'investissement, la gestion d'actifs, les assurances et l'infrastructure des marchés financiers. Le principe clé doit être la reconnaissance mutuelle aussi complète que possible des exigences réglementaires nationales pertinentes («mutual recognition»). Selon les milieux économiques, celle-ci devrait en outre s'appuyer sur des résultats comparables plutôt que sur des réglementations identiques. Une coopération réglementaire approfondie entre les autorités de surveillance des deux pays est alors tout aussi essentielle. Par ailleurs, il faut couvrir des domaines comme la sécurité des données et la cybersécurité ainsi que viser une coopération accrue dans la perspective de normes réglementaires mondiales et de libéralisations futures dans le secteur financier. Cela nécessitera des accords spécifiques le cas échéant.

Au niveau politique, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, et Rishi Sunak, chancelier de l'Échiquier britannique ont, le 30 juin 2020, signé une déclaration commune soulignant leur intention d'approfondir les relations financières. Les secteurs industriels concernés des deux pays sont associés étroitement au dialogue mené depuis début 2021. La

tâche est complexe et il n'y pas de précédent, mais d'importantes questions de principe ont pu être clarifiées ces derniers mois. Selon un micro-message publié lors d'une rencontre le 8 décembre 2021, les négociations pourraient être conclues d'ici à fin 2022. Il s'agit à présent de matérialiser les aspects de l'accès au marché propres au secteur et les domaines de réglementation concernés. Parallèlement, les évaluations des autorités de surveillance sont préparées pour les domaines de réglementation identifiés en vue d'une reconnaissance d'équivalence. Pour l'économie, il est important de soutenir jusqu'au bout la dynamique de négociation, les ambitions quant au contenu et au calendrier ainsi que l'implication étroite de tous les secteurs concernés.

Si les négociations aboutissent, la Suisse et le Royaume-Uni présenteront l'accord d'accès au marché le plus complet au monde dans le domaine financier entre deux États souverains. En combinaison avec une ratification rapide sur le plan intérieur, cela lancera en outre un signal fort contre la fragmentation internationale et le cloisonnement du marché.

Faire entrer l'accord commercial bilatéral dans le XXI^e siècle

L'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni préserve en premier lieu les acquis. Dès lors, un vaste approfondissement s'impose. Des discussions en ce sens ont été entamées au niveau politique. Voici les champs d'action identifiés par l'économie suisse:

L'accord de libre-échange bilatéral garantit avant tout les acquis. Son approfondissement et l'intensification de la coopération sur des thèmes d'avenir importants présentent des avantages pour les deux parties.

Approfondissement de l'accord de libre-échange CH-UK : attentes de l'économie

Thème	Propositions concrètes (liste non exhaustive)
Droits de douane et quotas	– Abandon des droits de douane et quotas qui perdurent (pour aliments transformés, par exemple)
Simplification des procédures douanières	– Déclarations de fournisseurs à long terme – Échange électronique de documents – Modernisation des règles d'origine bilatérales (extension des possibilités de cumul, par exemple)
Obstacles techniques au commerce	– Coopération et coordination approfondies en matière de réglementation – Examen d'autres modèles de reconnaissance mutuelle pour les catégories de produits restantes – Allègement des règles britanniques sur l'utilisation du label UKCA – Pas d'obligation pour les représentants autorisés d'entreprises exportatrices suisses (authorized representative) de résider au Royaume-Uni – Renforcement des dispositions relatives à la protection de la propriété intellectuelle
Services	– Facilités pour les courts séjours au Royaume-Uni à des fins professionnelles (jusqu'à 90 jours) – Extension de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles au-delà des diplômes universitaires – Extension des libéralisations à d'autres secteurs (services de restauration et d'éducation, par exemple) – Traitement des dimensions transversales en lien avec l'ARM en cours de négociation dans le domaine financier
Libéralisations dans le domaine des marchés publics	– Extension des libéralisations à d'autres secteurs (services d'hôtellerie, de restauration et d'éducation, par exemple) – Éventuelle extension du traitement national CH-UK dans les secteurs existants
Autres	– Coopération approfondie dans les domaines cybersécurité et commerce numérique

Source : economiesuisse
www.economiesuisse.ch

Les domaines énumérés peuvent également être abordés dans le cadre d'accords séparés.

Inclure les partenaires commerciaux de choix dans certains domaines

Même un approfondissement global de l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni ne règle pas tous les problèmes. Pour les résoudre, il faut trouver des solutions hors du cadre des relations bilatérales CH-GB, en incluant toutes les parties concernées.

En matière de cumul de l'origine dans le commerce des marchandises, il serait avantageux pour la Suisse que le Royaume-Uni rejoigne la convention PEM. En combinaison avec une adaptation des règles d'origine dans l'accord UE-GB, cela permettrait de combler les lacunes subsistant en matière de cumul pour les entreprises suisses en Europe. Pour les réseaux économiques transfrontaliers, il est en outre primordial d'harmoniser la protection des données au moins à l'échelle continentale.

Une adhésion du Royaume-Uni à la Convention de Lugano (CL) serait également souhaitable. Signée par la Suisse, le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Communauté européenne, elle garantit la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale rendues par les tribunaux des parties contractantes. Cela augmente la sécurité juridique pour les pays concernés. Jusqu'ici, l'UE s'oppose à une telle adhésion.

Approfondir la coopération bilatérale sur les thèmes d'avenir

La Suisse et le Royaume-Uni font partie des économies les plus innovantes, possèdent les places financières et pôles de recherche les plus forts d'Europe et sont également à la pointe de l'industrie de transformation dans de nombreux secteurs. Ces deux États souverains disposent donc tout naturellement aussi de potentiels de coopération intéressants hors du cadre de la politique commerciale classique.

Cela englobe la coopération bilatérale renforcée entre les universités et les instituts de recherche suisses et britanniques autant que divers thèmes d'avenir dans le domaine financier (technologie financière, finance durable, par exemple) ou la numérisation (intelligence artificielle, chaîne de blocs, par exemple). Les deux pays peuvent aussi donner des impulsions précieuses au développement de normes techniques à l'échelle mondiale. Par ailleurs, leur travail au sein d'organisations internationales comme l'OMC et l'OCDE est l'occasion de mieux faire valoir leurs intérêts communs en se coordonnant davantage, que ce soit pour des questions de commerce, de climat ou de développement durable, mais aussi d'autres thèmes de politique économique de portée européenne ou mondiale.

Enfin, les relations bilatérales CH-GB ont cela de spécial que, depuis le vote pour le Brexit en 2016, les échanges se sont nettement intensifiés au niveau gouvernemental et administratif, mais pas seulement. Les acteurs économiques des deux pays ont également multiplié les contacts et discussions à différents niveaux. Cette intensité exceptionnelle – aussi par rapport à d'autres partenaires économiques de la Suisse – a renforcé durablement la compréhension mutuelle et la confiance réciproque.

Conseil bilatéral du commerce et de l'investissement initié par l'économie

Malgré le grand potentiel qu'offrent les relations bilatérales, il manque encore une plateforme permettant un échange constant entre la politique et l'économie privée des deux pays – tous secteurs et services gouvernementaux confondus. Pour combler cette lacune, *economiesuisse* et l'organisation faîtière de l'économie britannique, Confederation of British Industry (CBI), créent en 2022 un Conseil bilatéral pour le commerce et les investissements ou, en anglais, - ***Bilateral Trade and Investment Council***. L'objectif de ce conseil du commerce et de l'investissement est de réunir régulièrement des hauts représentants gouvernementaux, administratifs et économiques des deux pays.

Ils pourront y discuter – avec la participation des associations et entreprises membres – des défis actuels dans le commerce bilatéral, identifier les chances d'approfondir encore les relations ou explorer les potentiels de coopération selon les tendances économiques et politiques. Le secteur privé suisse et britannique contribue ainsi activement à ce que l'élan actuel des relations bilatérales puisse être exploité avec succès par les deux parties.



Grandir ensemble grâce à la mise en réseau bilatérale

Le Brexit a eu d'importantes répercussions commerciales, administratives et réglementaires sur tous les pays d'Europe. Cependant, la réorganisation des relations bilatérales avec le Royaume-Uni ouvre aussi de nouvelles possibilités à la Suisse.

Dans de nombreux domaines, la Suisse et le Royaume-Uni sont des partenaires économiques idéaux. Leur compétitivité internationale, forte capacité d'innovation, ouverture, indépendance politique, pragmatisme, proximité géographique et contacts étroits existants déjà aux niveaux gouvernemental, administratif et économique sont autant d'arguments en ce sens. Sur cette base, les relations bilatérales peuvent être approfondies de manière profitable pour les deux parties.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne n'a pas tant modifié l'importance numérique de la relation bilatérale CH-GB que surtout élargi le champ du politiquement faisable. Même si l'UE reste pour la Suisse le premier partenaire économique en Europe, le Brexit offre de nombreuses nouvelles occasions qu'il convient de saisir.

Si cela réussit, il y aura des effets positifs sur la compétitivité des deux pays ainsi que sur la dynamique du commerce et des investissements bilatéraux et, bien plus encore, une chance pour la Suisse et le Royaume-Uni de se positionner plus fermement sur des questions d'importance européenne ou mondiale.

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch